



CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA GIRONDE

Courriel : cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : www.financespubliques.cgt.fr/33

Cité administrative, 1^o étage, Tour A
Boite 85- 33090 Bordeaux cedex
Tél 05 56 24 81 52 Fax 05 56 24 86 34

24, rue François de Sourdis
33060 Bordeaux cedex
Tél/ fax 05 56 90 76 93

POUR LA DEFENSE DES DROITS COLLECTIFS ET DE VOS DROITS INDIVIDUELS

Affectations, mutations locales, évaluation, promotion par liste d'aptitude, tableaux d'avancement, droits à temps partiel, à congé ...

La proximité : Présents sur l'ensemble du département et représentatifs de tous les métiers de la DGFIP, les élus CGT sont parfaitement à même de comprendre vos problématiques et de vous représenter.

L'efficacité : Expérimentés, maîtrisant parfaitement les règles de gestion, les élus CGT ont largement démontré leurs capacités à défendre au mieux les dossiers qu'ils prennent en charge.

L'engagement : Les élus CGT ne sont pas qu'un nom destiné à remplir une liste. Ils siègeront avec assiduité, avec une vraie volonté de défendre au mieux les intérêts des collègues qui les sollicitent.

L'esprit d'équipe : La force de la CGT, c'est son réseau de militants, d'adhérents. Les élus CGT font partie intégrante de l'équipe.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 33 S'ENGAGE A :



DÉFENDRE TOUS LES AGENTS

Elus par l'ensemble des personnels, nous sommes disponibles pour tous. Tous les dossiers qui nous sont confiés sont défendus avec honnêteté, probité et pugnacité, sans jamais privilégier l'un par rapport à l'autre.



CONCILIER L'INDIVIDUEL ET LE COLLECTIF

Gage d'équité, nous défendons les intérêts individuels dans le strict respect des droits et garanties collectifs, sans opposer les dossiers et en nous appuyant sur les revendications de la CGT Finances Publiques (cf. verso).



RENDRE COMPTE

Partie intégrante du mandat d'un élu, nous rendons compte dans la plus grande transparence des débats en CAPL et de nos interventions, de manière individuelle et collective (diffusion des comptes-rendus à notre liste de diffusion et sur notre site internet : www.financespubliques.cgt.fr/33/).

AFFECTATION ET MUTATION

Dans ces domaines, les règles de gestion ont beaucoup changé avec la mise en place des RAN, la fin de l'ancienneté de la demande, les modifications des dates des mouvements nationaux. Elles sont encore appelées à évoluer.

Dans ce contexte, **la CGT combat** toute tentative de réduction des droits des personnels à une mobilité géographique et fonctionnelle choisie.

Les élus CGT veillent à l'application des règles en vigueur, avec équité et sans passe-droit.

Ils s'opposent aux gels de postes, aux affectations ou déplacements d'office et aux détachements à outrance.

AVANCEMENT ET PROMOTION

En matière de tableau d'avancement, **la CGT revendique** une carrière linéaire revalorisée avec un grade unique, et dans l'immédiat, le passage au grade supérieur de tous ceux qui remplissent les conditions statutaires.

En matière de liste d'aptitude, **la CGT revendique** son remplacement par un examen professionnel, méthode de sélection beaucoup plus objective.

Les élus CGT luttent contre l'injustice et la subjectivité en matière de déroulement de carrière et de promotions.

Ils défendent les demandes des agents sans porter de jugement de valeur et sans se livrer au dangereux exercice de la comparaison des "mérites respectifs".

EVALUATION PROFESSIONNELLE

La suppression de la note chiffrée et l'instauration du recours hiérarchique obligatoire ont opacifié un peu plus le système d'évaluation des agents et favorisent la mise en concurrence.

La CGT revendique le retour à une notation de carrière, fondée sur des critères objectifs permettant de reconnaître réellement la valeur professionnelle des agents. **La CGT s'oppose** à toutes tentatives d'introduction d'une part de rémunération au mérite.

Les élus CGT sont disponibles pour vous informer et décrypter votre évaluation. Si vous souhaitez faire appel, **ils vous accompagnent** dans toutes les étapes (rédaction, audience auprès de l'évaluateur ou de l'autorité hiérarchique). **Ils préparent votre défense** avec le plus grand sérieux pour intervenir avec force et conviction lors de la CAP Locale.

Pour une défense active de mes droits.... je contacte les élus CGT

Rédiger une demande de mutation est un acte important de la vie administrative.
N'hésitez pas à contacter les élu-e-s CGT Finances Publiques au **06 52 09 33 00** et à leur transmettre la copie de votre demande :

Catégorie A :

Yves SANCHEZ – Titulaire yves.sanchez@dgfip.finances.gouv.fr
Cécile SIAD – Suppléant cecile.siad@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie B :

Chantal DUBOURG - Titulaire chantal.dubourg@dgfip.finances.gouv.fr
David BOUSSARIE – Suppléant david.boussarie@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie C :

Bruno MARRIER – Titulaire bruno.marrier@dgfip.finances.gouv.fr
Karine FAUCONNET – Suppléant karine.fauconnet@dgfip.finances.gouv.fr